

# **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

-----

Société Anonyme au Capital de 7.648.848 euros

-----

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
B.P. n° 10010 – Estrées-Deniécourt  
80208 PERONNE CEDEX  
R.C.S. AMIENS B 086 380 219

-----

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011**

-----

EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009 au 30 SEPTEMBRE 2010

-----

RAPPORTS – BILAN – COMPTE DE RESULTAT – ANNEXE AU BILAN  
RESOLUTIONS

ooooo

COMPTES CONSOLIDES

-----

[www.vermandoise.fr](http://www.vermandoise.fr)

## RAPPORT EXERCICE 2009/2010

-----

	<b>Pages</b>
- Membres du Conseil d'Administration.....	<b>1 à 2</b>
- Références des Commissaires aux Comptes.....	<b>3</b>
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.....	<b>4 à 5</b>
- Rapport du Conseil d'Administration.....	<b>6 à 17</b>
- Affectation des résultats.....	<b>18 à 19</b>
- Rapport général des Commissaires aux Comptes.....	<b>20 à 21</b>
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions.....	<b>22 à 23</b>
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital.....	<b>24 à 25</b>
- Attestation du rapport financier annuel.....	<b>26</b>
- Compte de résultat.....	<b>27</b>
- Bilan.....	<b>28 à 29</b>
- Annexe aux comptes sociaux.....	<b>30 à 37</b>
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	<b>38</b>
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.....	<b>39 à 48</b>
- Rapports des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne.....	<b>49 à 50</b>
- Exposé sommaire sur la situation de la Société.....	<b>51</b>
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.....	<b>52 à 55</b>
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés.....	<b>57 à 65</b>
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	<b>66 à 67</b>
- Compte de résultat consolidé.....	<b>68</b>
- Bilan consolidé.....	<b>69</b>
- Annexe aux comptes consolidés.....	<b>70 à 88</b>
- Evolution des cours de Bourse et répartition du capital.....	<b>89</b>
- Organigramme du Groupe.....	<b>90</b>



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----

Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Denis DELLOYE 15 Boucle d'en Bas 60270 GOUVIEUX	Administrateur Directeur Général
Monsieur Hubert BOINET 7 bis rue d'Amiens 80800 VILLERS-BRETONNEUX	Administrateur
Monsieur Bernard BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY SUR SEINE	Administrateur
Monsieur Philippe CHRETIEN 3 rue des Trois Pavillons 80000 AMIENS	Administrateur
Monsieur Francis DAMBRINE Résidence Dauphine Rue de la Croix Rouge 78430 LOUVECIENNES	Administrateur
Monsieur François-Xavier DE LA CHARIE 66 rue Charles Plessard 86100 CHATELLERAULT	Administrateur
Monsieur Michel DELLOYE 17 rue Diderot 92310 SEVRES	Administrateur
Monsieur Philippe DELLOYE 10 rue du Bois 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE	Administrateur
Monsieur Jean-Marie GRATREAU 46 Faubourg d'Orléans 45300 PITHIVIERS	Administrateur
Monsieur Bernard LHEURE La Brossardière 45490 MIGNERES	Administrateur
Monsieur Hervé LEJOSNE 24 rue de la Sucrierie 62121 BIHUCOURT	Administrateur

Monsieur Patrick LEJOSNE  
Le Prieuré  
60460 BLAINCOURT LES PRECY

Administrateur

Monsieur Patrice MOTTE  
59 Avenue du Maréchal Douglas Haig  
78000 VERSAILLES

Administrateur

S.A. SUCRERIE D'IWUY  
Représentée par Monsieur Henri-Louis DELLOYE  
6 rue de Lisbonne  
75008 PARIS

Administrateur

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS  
Représentée par Monsieur Gontrand GOUBET  
80360 FINS

Administrateur

INVELIOS CAPITAL SAS  
Représentée par Monsieur Philippe GESLIN  
1 rue de Vigny  
75008 PARIS

Administrateur

**Nota** : Monsieur Jacques VASSEUR, Administrateur est décédé au cours de l'exercice. Dans sa séance du 14 Décembre 2010, le Conseil a coopté Madame Anne TRECA. Cette cooptation sera soumise pour ratification à l'Assemblée Générale du Mercredi 9 Février 2011.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

-----

### TITULAIRES :

- **Monsieur David ELKAÏM**  
5 rue de Monceau  
75008 PARIS
  
- **KPMG**  
Représentée par Madame Claire GRAVEREAU  
1 Cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

### SUPPLEANTS :

- **SNR AUDIT**  
Représenté par Monsieur Didier CHIGOT  
163-165 Avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE
  
- **Monsieur Bernard PAULET**  
1 Cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011**

-=-=-=-=-=-

**Assemblée Générale Ordinaire.**

Les points 1 à 8 de l'ordre du jour relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et sont soumis à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et présentation des comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009 et clos le 30 SEPTEMBRE 2010.
- 2°) Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 3°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.
- 4°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 5°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 6°) Ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Madame Anne TRECA, en remplacement de Monsieur Jacques VASSEUR, décédé.
- 7°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 8°) Présentation des comptes consolidés :
  - ⇒ lecture du rapport du Conseil d'Administration,
  - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
  - ⇒ approbation de ces comptes consolidés.

### **Assemblée Générale Extraordinaire.**

Les points 9 à 12 relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et sont soumis à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- 9°) Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.
  
- 10°) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-135 du Code de Commerce.
  
- 11°) Proposition d'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.
  
- 12°) Pouvoirs.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2009/2010, soumettre à votre approbation les comptes annuels afin de permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2010 ressort à 19.802.950,30 euros contre 16.884.296,50 euros l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par le versement, au cours de l'exercice, d'un acompte sur dividende par la filiale agricole, la C.N.S.R pour un montant de 3.832 K€ (l'exercice précédent 2008/2009, cette filiale n'avait versé aucun dividende). Quant à la seconde filiale, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, elle a versé un dividende équivalent à celui de l'exercice précédent soit 15.461 K€. Le rendement de la trésorerie est en retrait à 900 K€ contre 2.268 K€, cette diminution étant due à la baisse du loyer de l'argent. L'impôt sur les bénéfices est de 334 K€ contre 787K€.

## FILIALES ET SOUS-FILIALES

-----

### **I.- ACTIVITE DES SOCIETES SUCRIERES**

⇒ **La SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2010**

La poursuite de l'assainissement du marché du sucre à l'intérieur de l'Union Européenne a permis aux entreprises sucrières de reconstituer en partie leurs marges après le choc de la Réforme de l'O.C.M. sucre.

Simultanément, l'envolée des cours mondiaux du sucre au cours de l'exercice 2009/2010, leur a procuré, ponctuellement, un complément de recettes non négligeable.

Ainsi, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a dégagé, comme prévu, un résultat d'exploitation au 30 septembre 2010 en forte hausse.

A noter que le résultat exceptionnel enregistré, comme les années précédentes, à hauteur de 5.200 K€, l'annuité d'amortissement du mali de fusion (41.578 K€) dégagé à l'occasion de l'absorption de la S.A.F.B.A.

Enfin, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a mis en distribution le 30 mars 2010 un dividende de 27 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 17.240 K€.

EN K€	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009	Variation
Résultat d'exploitation	48 935	24 283	24 652
Résultat financier	41	349	-308
Résultat exceptionnel	-6 099	-6 756	657
Sous total	42 877	17 876	25 001
Moins participation	1 758	285	1 473
Moins impôt sur les bénéfices	16 975	7 671	9 304
Résultat net comptable	24 144	9 920	14 224

⇒ **La SUCRERIE DE TOURY : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2010**

L'activité sucrière de la Sucrerie de TOURY a bénéficié, comme exposé pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, d'un environnement économique beaucoup plus favorable.

En revanche, son activité de distillation (alcool et éthanol) qui représente environ 50 % de son chiffre d'affaires s'est exercée dans un contexte commercial médiocre.

Enfin, son activité annexe, la déshydratation des pulpes, a enregistré une baisse sensible de ses résultats en liaison avec la crise de la production animale qui constitue son débouché exclusif et du fait aussi de la concurrence des céréales.

Ainsi, le résultat d'exploitation de l'exercice 2009/2010, bien qu'en hausse de 40 %, ne correspond pas, tant s'en faut et toutes choses égales par ailleurs, à une performance comparable à celle enregistrée cette année par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

La baisse du résultat financier n'est que la conséquence de la forte diminution du loyer de l'argent.

Enfin, la Sucrerie de TOURY a mis en distribution le 30 mars 2010 un dividende de 3 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 686 K€.

EN K€	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009	Variation
Résultat d'exploitation	8 081	5 783	2 298
Résultat financier	373	900	-527
Résultat exceptionnel	-813	-1 049	236
Sous total	7 641	5 634	2 007
Moins participation	292	240	52
Moins impôt sur les bénéfices	2 491	1 767	724
Résultat net comptable	4 858	3 627	1 231

## **II.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES : Résultats au 30/09/2010.**

La stabilité du résultat d'exploitation de cette filiale agricole ne rend pas compte de l'excellente performance réalisée en termes de rendements, notamment :

- 100 Qx à l'hectare pour le blé,
- 92 T à l'hectare, à 16° de richesse, pour les betteraves.

L'effondrement du prix des céréales n'est pas étranger à ce paradoxe. Il est vrai qu'en fin d'exercice les cours ont amorcé un redressement notable mais de manière trop tardive pour impacter significativement les résultats 2009/2010.

Les pommes de terre (6 % de la surface cultivée) et surtout les betteraves (25 % de la surface cultivée) sont les cultures qui dégagent la marge la plus élevée.

Cette société a distribué le 30 septembre 2010 un acompte sur dividendes de 32 € par action qui correspond à une distribution globale de 5.938 K€ dont 2.109 K€ ont été encaissés par la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.

<b>EN K€</b>	<b>Exercice 2009/2010</b>	<b>Exercice 2008/2009</b>	<b>Variation</b>
Résultat d'exploitation	906	897	9
Résultat financier	548	512	36
Résultat exceptionnel	3	-24	27
Moins impôt sur les bénéfices	324	336	-12
Résultat net comptable	1 133	1 049	84

## **III.- La SOCIETE NORPAR : Résultats au 30/09/2010.**

L'actif de cette société est uniquement constitué par des liquidités importantes (105.000 K€).

Du fait de la nouvelle forte baisse des taux d'intérêts ainsi que du choix délibéré de privilégier les instruments financiers les plus sécurisés, fut-ce au détriment du rendement, le placement de cette trésorerie dégage un résultat financier en forte baisse (555 K€ contre 2.634 K€ l'exercice précédent).

Le résultat net ressort à 367 K€.

Cette société n'a distribué aucun dividende.

## AFFAIRES SOCIALES

-=-=-=-=-=-=-=-

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

### 1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 Décembre 2009 et variation annuelle.

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
E N T R E E S	E M B A U C H E S	en CDI	1	1	3	2			16	3	20	6	
		en CDD ( y compris saisonniers)	2				1	11	255	118	258	129	
		dont salariés - 25 ans	1					7	62	12	63	19	
		dont salariés + 50 ans	2						13	22	15	22	
	PROMOTIONS			1	2	1	3				5	2	
MUTATIONS TOURY													
<b>TOTAL</b>			<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>271</b>	<b>121</b>	<b>283</b>	<b>137</b>	
S O R T I E S	RETRAITE		2		5	1	1		4		12	1	
	DEMISSIONS				2			1	6		8	1	
	LICENCIEMENTS								3	1	3	1	
	INVALIDITE DECES								2		2		
	MUTATIONS TOURY												
	D E P A R T S T O U T E S C A U S E S	au cours de période d'essai								3	2	3	2
		rupture du CDD								5		5	
fin du CDD						1	7	246	118	247	125		
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>		<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>269</b>	<b>121</b>	<b>280</b>	<b>130</b>	
<b>EFFECTIF AU 31/12</b>			<b>39</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>376</b>	<b>22</b>	<b>529</b>	<b>76</b>	

### 2) Effectifs par types de contrats au 31 Décembre 2009.

		CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
C D I	Temps complet	37	7	89	14	25	25	330	10	481	56
	Temps partiel < 50%								2		2
	Temps partiel > 50%				2		2		2		6
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>330</b>	<b>14</b>	<b>481</b>	<b>64</b>
CDD ( y compris saisonniers)		2					4	45	8	47	12
D O N T	APPRENTISSAGE						1	10	1	10	2
	PROFESSIONNALISATION						1	1		1	1
	AUTRES (contrats aidés)										
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>					<b>6</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>58</b>	<b>15</b>
<b>EFFECTIF AU 31/12</b>		<b>39</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>376</b>	<b>22</b>	<b>529</b>	<b>76</b>

### 3) Mouvements du personnel saisonnier au cours de l'année civile

SAISONNIERS	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ENTREES						3	131	95	131	98
SORTIES						2	100	89	100	91
<b>SOLDES MOUVEMENTS AU 31/12</b>							31	6	31	6
<b>EFFECTIF AU 31/10</b>						3	128	93	128	96

### 4) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
MOINS DE 20 ANS							1		1	
DE 20 A 29 ANS	5	1	4	2		2	53		62	5
DE 30 A 39 ANS	7		16	5	3	8	58	3	84	16
DE 40 A 49 ANS	7	5	28	5	5	6	91	4	131	20
DE 50 A 59 ANS	16	1	41	4	17	11	120	7	194	23
60 ANS ET PLUS	2						7		9	
<b>EFFECTIF CDI AU 31/12</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>330</b>	<b>14</b>	<b>481</b>	<b>64</b>

### 5) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 3 ans	2	1	4	2	1	1	36	3	43	7
3 à 5 ans	3	1	1	3	2	3	21	1	27	8
6 à 8 ans	8		6		3	1	32		49	1
9 à 11 ans	1		6	1	1	3	16	2	24	6
12 à 14 ans	2		8	3		1	19		29	4
15 à 19 ans	3	2	12	1	1	5	39	2	55	10
20 à 25 ans	5		11	2		4	24	3	40	9
plus de 25 ans	13	3	41	4	17	9	143	3	214	19
<b>ANCIENNETE MOYENNE</b>	<b>17,0</b>	<b>17,6</b>	<b>20,2</b>	<b>14,8</b>	<b>21,0</b>	<b>18,1</b>	<b>18,0</b>	<b>15,3</b>	<b>18,5</b>	<b>16,6</b>

### 6) Formation professionnelle continue

MONTANT DE LA PARTICIPATION			REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE											
			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL			
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
OBLIGATION LEGALE 1,6%	300	320	NBRE DE STAGIAIRES		35	6	78	15	18	24	264	8	395	53
DEPENSES REELLES	656	607	NBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES		1 062	223	2 044	306	768	316	10 056	47	13 928	892

## 7) Relations professionnelles

<b>COMITE DE GROUPE</b>		
Nombre de réunions		1
<b>COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE</b>		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		4
Nombre de réunions exceptionnelles		2
<b>COMITE D'ETABLISSEMENT</b>		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		43
Nombre de réunions exceptionnelles		7
<b>DELEGUES DU PERSONNEL</b>		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		24
Nombre de réunions exceptionnelles		1
<b>REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX</b>		
Nombre de réunions		3
<b>REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b>		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		14
Nombre de réunions exceptionnelles		3

## ENVIRONNEMENT ET QUALITE

-----

Le Groupe VERMANDOISE a mis en œuvre une politique ambitieuse d'augmentation de la productivité tout en limitant l'impact sur son environnement. L'équilibre entre productivité et questions environnementales doit être trouvé pour assurer l'augmentation de la demande alimentaire et la sécurité alimentaire tout en prenant en compte notre impact sur l'environnement et ses conséquences sur le changement climatique.

Le concept de durabilité est au cœur de l'industrie sucrière. La réduction des consommations énergétiques et de la demande en eau, le recyclage des ressources, la valorisation de tous les coproduits sans aucun déchet permettent à notre société de rester compétitive tout en préservant l'environnement.

⇒ Sur le plan agricole tout d'abord, cinq axes ont été développés :

### 1) **Poursuite de la mise en place de bonnes pratiques agricoles.**

Afin d'aider les agriculteurs à atteindre les bonnes pratiques agricoles, des aides à la décision qui intègrent les aspects environnementaux ont été mises en place.

Il s'agit d'aider les agriculteurs à choisir les variétés de betteraves adaptées à leurs conditions de culture, de réaliser des bilans azotés afin de réduire l'apport des fertilisants, d'apporter des conseils culturaux en termes de techniques betteravières, de suivre les développements des adventices et des différentes maladies afin de limiter les traitements herbicides, insecticides et anti fongiques.

Ces actions sont largement diffusées par l'I.T.B.(Institut Technique de la Betterave), cofinancées par la VERMANDOISE, les sociétés sucrières et les planteurs de betteraves et relayées par nos services betteraviers qui apportent leurs conseils et expertises aux agriculteurs.

### 2) **Préservation de la biodiversité.**

La recherche menée par les sélectionneurs de semences basée sur la sélection (hors O.G.M.) conduit à proposer des variétés de betteraves tolérantes ou résistantes aux maladies. Les variétés proposant une double tolérance ou résistance sont de plus en plus proposées et commercialisées auprès des agriculteurs. Cela permet de limiter le nombre de traitements et de diminuer, voire de supprimer, les doses de produits de protection des plantes utilisées pour combattre ces maladies.

Il convient également de rappeler que la récolte des betteraves intervient à l'automne et permet à de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux, de trouver des couverts et des sources d'alimentation mais également toute la chaîne alimentaire nécessaire à leur alimentation.

### 3) **Limitation de l'érosion des sols**

La culture betteravière requiert de bons sols afin de pouvoir apporter des rendements élevés. Il est donc primordial pour les agriculteurs de préserver cette ressource et d'éviter l'érosion des sols, la compaction des sols et l'export de terre au moment de la récolte.

La betterave est une culture racinaire qui permet d'améliorer la structure des sols. Afin de limiter les infiltrations d'azote, les apports sont limités à leur strict nécessaire (méthode des bilans). De plus, en interculture, les cultures intermédiaires, pièges à nitrate (CIPAN) sont préconisées. Lors de la récolte, les feuilles et pétioles sont laissées au champ, évitant l'export de matières organiques bénéfiques.

Afin de limiter l'érosion des sols, les techniques de non labours avant les semis se généralisent. Ces techniques permettent de diminuer l'érosion des sols par lessivage et maintiennent une biodiversité des sols. La limitation des passages d'engins et l'utilisation d'engins avec pneus basse pression permettent de limiter la compaction des sols. Enfin, les techniques de récolte permettent de limiter l'export de terre. Des mesures d'incitation mises en place au niveau d'accords interprofessionnels ont permis une réduction importante de la tare terre livrée à nos usines. Ces efforts doivent néanmoins être poursuivis.

Enfin, après avoir été traitée dans nos usines, la terre est retournée aux agriculteurs afin de restaurer la quantité de terre végétale qui peut faire défaut à certains endroits.

#### **4) La gestion de l'eau**

La situation des usines rend nécessaire la bonne utilisation de l'eau en termes de quantité d'une part et en termes de qualité d'autre part.

Des programmes de gestion de l'irrigation ont été créés par l'I.T.B. et sont mis à disposition des agriculteurs. Cela permet d'apporter la juste quantité d'eau pour irriguer les betteraves en fonction des paramètres météorologiques réels.

En ce qui concerne la qualité, de nombreux efforts ont été réalisés en vue de réduire les apports azotés. Cela a limité l'impact de la culture betteravière sur les nappes phréatiques.

#### **5) Adaptation au changement climatique**

La recherche continue de variétés de betteraves nouvelles permet de s'adapter aux nouvelles conditions générées par le réchauffement climatique. Le réchauffement peut s'avérer bénéfique et apporter une augmentation de la production de sucre par hectare, mais peut également se révéler défavorable avec l'apparition de nouvelles maladies.

Les mesures de limitation des engrais, de limitation du nombre de passages, d'utilisation de machines agricoles plus adaptées ont permis, entre autres, de diminuer la création de gaz à effet de serre.

⇒ Sur le plan industriel, les efforts ont porté principalement sur 3 points :

##### **1) L'amélioration des bonnes pratiques industrielles**

Les champs de betteraves et les usines situées en milieu rural permettent de limiter le rayon moyen d'approvisionnement en betteraves à moins de 30 Km. Afin de réduire le tonnage de matières premières transportées, différentes voies ont été trouvées et mises en œuvre, la limitation des apports de terre vers l'usine par la mise en place d'un Accord interprofessionnel planteurs / fabricants de sucre, l'utilisation de transport à poids roulant de 44 Tonnes au lieu de 40 Tonnes contribuant à diminuer le nombre de leur parcours, le nombre de rotations et donc les émissions de gaz à effet de serre et de traversées de villages.



La recherche de variétés riches permet également d'augmenter le poids de sucre transporté par rotation.

De plus, afin de respecter l'environnement proche, des investissements sont réalisés annuellement afin de réduire les émissions sonores, les émissions d'odeurs et les émissions de poussières.

## **2) La gestion de l'eau**

Les sucreries sont des émetteurs d'eau provenant de la betterave. Cette eau sert à la production de vapeur dans le process de fabrication et cette vapeur est condensée dans le process, refroidie et stockée. En conséquence, l'industrie sucrière ne nécessite qu'un apport minimal d'eau fraîche.

Les eaux condensées servent ensuite à nettoyer les betteraves, les eaux terreuses sont ensuite criblées pour séparer les pierres, les éléments organiques et sont stockées puis décantées avant rejet.

## **3) La diminution des gaz à effet de serre**

L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et notamment des combustibles permet de diminuer chaque année nombre d'émissions de gaz à effet de serre.

Les sucreries du Groupe VERMANDOISE sont toutes équipées d'installations de cogénération produisant simultanément de l'électricité et de la vapeur. Ces deux composantes sont utilisées efficacement dans le process, réduisant les besoins en énergie primaire.

Dans le process, tout nouvel investissement prend en compte les meilleures techniques, réduisant les consommations d'énergie nécessaires.

⇒ Sur le plan commercial, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

## AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

-----

- Proposition soumise à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

**En conformité des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, autorisation à conférer au Conseil à l'effet de réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.**

⇒ **Rappel des textes**

L'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce impose aux Sociétés par actions de convoquer tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire qui se prononcera sur une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, et des Sociétés qui lui sont liées, dès lors que les salariés détiennent moins de 3 % du capital.

⇒ **Niveau de participation au capital de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL des salariés des filiales et sous-filiales.**

Les salariés des filiales et sous-filiales de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL ont à leur disposition un Plan d'Epargne d'Entreprise qui a été mis en place pour recueillir les sommes acquises par les salariés dans le cadre des accords d'intéressement et de participation. Cet instrument financier n'a jamais été utilisé par les salariés pour y enregistrer d'éventuelles acquisitions de titres de la Société, une telle faculté n'étant d'ailleurs pas prévue dans les statuts du P.E.E. Dans ces conditions, le pourcentage de capital de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL détenu par l'ensemble des salariés des filiales – et dans le cadre des P.E.E. – est inférieur à 3 %. Il convient donc, de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation de capital réservée aux salariés des filiales et sous-filiales de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil à l'effet :

→ De procéder dans un délai d'un an à compter de ce jour à l'augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 3 % du capital social actuel de la Société par émission d'actions réservée aux salariés de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant au Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société ou de ses filiales.

Le prix des actions émises sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription et ce, dans le respect des règles visées aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

-=-=-=-=-=-

Pour l'exercice en cours (2010/2011), l'équilibre du marché du sucre à l'intérieur de l'espace communautaire ne semble pas devoir être remis en question.

Ceci se traduit par un maintien des prix de vente, voire par un certain rattrapage lorsque des conditions anormales subsistaient encore ici et là.

De même, sur le marché mondial, les cours ont poursuivi leur mouvement de hausse enclenché au cours de l'été 2010.

Notre Groupe a pu profiter de cette situation favorable pour engager immédiatement sa production exportable de sucre hors quota de la campagne en cours, en baisse, il est vrai de 30 % par rapport à celle de la campagne 2009/2010.

En effet, les rendements betteraviers ont été moins élevés que l'an dernier.

La récolte a d'ailleurs été également de moindre qualité (teneur en sucre des betteraves plus faible, livraisons comportant davantage de terre), induisant de ce fait une augmentation du prix de revient technique.

En conséquence, l'exercice en cours devrait dégager des résultats en retrait par rapport à celui de 2009/2010 dont il a été rappelé qu'il avait bénéficié à tous égards de conditions exceptionnellement favorables.

\*

\* \*

Pour les exercices à venir, la rentabilité de la filière dépendra largement de l'évolution des cours mondiaux dont il est démontré qu'ils impactent directement les prix intérieurs par le biais des importations des P.M.A. / A.C.P.

Désormais en effet, ces pays peuvent livrer leur production de sucre à l'intérieur de l'Union Européenne en bénéficiant d'une exonération totale de droits de douane.

\*

\* \*

Mais ce qui va marquer le plus profondément l'économie sucrière française et européenne dans un avenir plus ou moins rapproché, ce sera la fin annoncée – la date n'est pas encore fixée – du régime des quotas qui encadre la production sucrière depuis plus de 40 ans ...

Pour notre part, nous attendons cette échéance avec confiance.

Elle sera en effet de nature, selon nous, à provoquer un redéploiement de l'industrie sucrière française par la conquête de nouveaux débouchés :

- à l'intérieur de l'Union Européenne, où certaines régions peu performantes sur le plan agricole ne pourront plus maintenir leur activité sucrière sans la protection que leur assure le régime des quotas ;
- sur le marché mondial auquel les producteurs européens n'ont accès actuellement que de manière marginale en raison des restrictions à l'exportation imposées par l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) à l'Union Européenne et qui ne seront levées que lorsque disparaîtra l'emprise administrative qu'elle exerce sur sa production sucrière.

## AFFECTATION DES RESULTATS

-----

Compte tenu de la nette amélioration du résultat de votre Société et de ses filiales, votre Conseil vous propose d'augmenter significativement le dividende.

Ainsi, le bénéfice net de l'exercice soit .....	19.802.950,30 €
augmenté du report à nouveau soit .....	55.224.167,99 €
forment un total distribuable de .....	<u>75.027.118,29 €</u>

Ce dernier serait affecté de la façon suivante :

1°) aux actionnaires soit.....	21.512.385,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	53.514.733,29 €
<b>TOTAL :</b>	<u>75.027.118,29 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 45 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du JEUDI 17 FEVRIER 2011.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2006/2007	30,00 €
2007/2008	30,00 €
2008/2009	30,00 €

\* \* \* \* \*

Le Conseil, dans sa séance du 14 Décembre 2010 a coopté Madame Anne TRECA, en remplacement de Monsieur Jacques VASSEUR décédé, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 Septembre 2011. Il sera proposé à l'Assemblée, la ratification de cette cooptation.

\* \* \* \* \*

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- Plus de 50 % : SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
- Plus de 20 % : FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT LLC

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social.

Conformément à l'article 225-102.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'ensemble des rémunérations se sont limitées aux seuls jetons de présence versés aux Administrateurs pour un montant de 20.000 euros.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Il vous appartiendra enfin de prendre acte du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et d'approuver en tant que de besoin les opérations visées, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre convention dite courante entre la Société et les Sociétés du Groupe.

En outre en application de loi 2005-842 du 26 Juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 478.053.

\* \* \* \* \*

Nous vous demandons enfin de bien vouloir approuver les comptes consolidés de votre Société arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2010, date de clôture de toutes les Sociétés du Groupe VERMANDOISE.

Par application de l'alinéa 14 de l'article 24 du décret du 29 NOVEMBRE 1983, votre Conseil d'Administration vous précise que votre Société est elle-même consolidée dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES Société mère de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

**KPMG Audit**

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**David ELKAÏM**

5 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil**

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
BP10010 Estrées- Deniécourt  
80208 Péronne cedex

Capital social : €7 648 848

-----

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

-----

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers indique, au paragraphe relatif aux immobilisations financières, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'arrêté des comptes et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

Paris, le 5 janvier 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

David Elkaïm

Claire Gravereau  
*Associée*



**KPMG Audit**

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**David ELKAÏM**

5 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil- Société Anonyme**

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
BP10010 - Estrées-Denicourt  
80208 Peronne cedex

Capital social : €7 648 848

-----

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

-----

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

**1. Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

**2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention d'assistance avec la Société Vermandoise de Sucreries**

Convention d'assistance dans les domaines betteravier, commercial, social, financier,

comptable, fiscal, juridique et autres. Le montant de la facturation annuelle versé par la société Sucrière de Pithiviers le Vieil s'est élevé à 21 343 euros HT.

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

- **Conventions de trésorerie**

- **Avec la Société Vermandoise de Sucreries :**

intérêts versés au 30 septembre 2010..... € 294

intérêts reçus au 30 septembre 2010 ..... € 15

solde créditeur au 30 septembre 2010..... € 2 102 955

- **Avec la Société Vermandoise-Industries :**

intérêts reçus au 30 septembre 2010 ..... € 601 169

intérêts versés au 30 septembre 2010..... € 38

solde créditeur au 30 septembre 2010..... € 19 986

- **Avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies :**

intérêts reçus au 30 septembre 2010 ..... € 748

intérêts versés au 30 septembre 2010..... € 6

solde débiteur au 30 septembre 2010..... € 5 939 073

- **Convention de bail rural conclue avec la Compagnie Nouvelle de Sucreries Réunies**

- fermage reçu au 30 septembre 2010 ..... € 74 986

- refacturation d'impôts fonciers ..... € 4 870

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

Paris, le 5 janvier 2011

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

David Elkaïm

Claire Gravereau

*Associée*

**KPMG Audit**

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**David ELKAÏM**

5 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil - Société Anonyme**

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
BP10010 Estrées- Deniécourt  
80208 Péronne cedex

Capital social : €. 7 648 848

-----

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés  
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

-----

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au président de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3% du capital social actuel et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 12 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au président d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du président relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En l'absence d'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre président.

Paris La Défense et Paris, le 12 janvier 2011

KPMG Audit

David ELKAIM

*Département de KPMG S.A.*

Claire GRAVEREAU

*Associée*

# **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

\*\*\*\*\*

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, figurant de la page 6 à la page 19, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 décembre 2010

# COMPTES DE RESULTAT COMPARES

❧❧ ❧❧ ❧❧

	<b>EXERCICE 2009/2010</b>	<b>EXERCICE 2008/2009</b>
<b><u>Produits d'exploitation :</u></b>		
- Prestations de services	78 896	79 472
	<b>78 896</b>	<b>79 472</b>
<b><u>Charges d'exploitation :</u></b>		
- Achats et charges externes	93 000	83 557
- Impôts et taxes	33 403	33 698
- Autres charges	20 800	20 001
	<b>147 203</b>	<b>137 256</b>
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION I :</i></b>	<b><i>-68 307</i></b>	<b><i>-57 784</i></b>
<b><u>Produits financiers :</u></b>		
- Produits financiers de participations	19 894 954	16 293 949
- Autres produits financiers	302 455	1 435 430
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	8 245	
	<b>20 205 654</b>	<b>17 729 379</b>
<b><u>Charges financières :</u></b>		
- Intérêts et charges assimilées	329	320
	<b>329</b>	<b>320</b>
<b><i>RESULTAT FINANCIER II :</i></b>	<b><i>20 205 325</i></b>	<b><i>17 729 059</i></b>
<b><i>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS I + II</i></b>	<b><i>20 137 018</i></b>	<b><i>17 671 275</i></b>
<b><u>Produits exceptionnels :</u></b>	203	0
<b><u>Charges exceptionnelles :</u></b>	0	0
<b><i>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</i></b>	<b><i>203</i></b>	<b><i>0</i></b>
- Impôt sur les bénéfices:	334 271	786 978
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE :</b>	<b>19 802 950</b>	<b>16 884 297</b>

# B I L A N

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30.09.2009
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
- Terrains	1 541 276		1 541 276	1 541 276
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>				
- Autres participation	40 546 045		40 546 045	40 525 643
<b>TOTAL :</b>	<b>42 087 321</b>	<b>0</b>	<b>42 087 321</b>	<b>42 066 919</b>
<b><u>CREANCES</u></b>				
- Créances et comptes rattachés	58 932		58 932	59 892
- Autres créances	6 215 910		6 215 910	480 177
<b>TOTAL :</b>	<b>6 274 842</b>	<b>0</b>	<b>6 274 842</b>	<b>540 069</b>
<b><u>DIVERS</u></b>				
- Valeurs mobilières de placement	82 242 906		82 242 906	80 466 744
- Disponibilités	43 340		43 340	58 006
- Charges constatées d'avance	1 951		1 951	1 611
<b>TOTAL :</b>	<b>82 288 197</b>	<b>0</b>	<b>82 288 197</b>	<b>80 526 361</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>130 650 360</b>	<b>0</b>	<b>130 650 360</b>	<b>123 133 349</b>

# A U 3 0 S E P T E M B R E 2 0 1 0

	<b>MONTANT</b>	<b>RAPPEL AU 30.09.2009</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	7 648 848	7 648 848
Primes d'émission d'actions	25 547 360	25 547 360
Réserve légale	764 885	764 885
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	19 461 400	19 461 400
Report à nouveau	55 224 168	52 681 462
Résultat de l'exercice	19 802 950	16 884 297
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>128 449 611</b>	<b>122 988 252</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 970	65
Dettes fiscales et sociales	9 135	9 112
Autres dettes	2 188 644	135 920
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 200 749</b>	<b>145 097</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>130 650 360</b>	<b>123 133 349</b>



**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX  
AU 30 SEPTEMBRE 2010  
(en milliers d'euros)**

**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et couvrent la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 au 30 Septembre 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES par la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Mardi 14 Décembre 2010.

**A) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

**B) Immobilisations financières**

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

**C) Actif circulant**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elle était susceptible de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

**D) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre, fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

### **E) Capitaux propres**

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

## **NOTES SUR LE BILAN**

### **A) Immobilisations corporelles**

<b>Valeurs brutes</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>30/09/2010</b>
Terrains, agencements	1 541			1 541
<b>TOTAL</b>	<b>1 541</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 541</b>

### **B) Immobilisations financières**

Titres de participation :

	<b>30/09/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>30/09/2010</b>
Entreprises liées				
- SVI	35 959	20		35 979
- CNSR	4 567			4 567
- Autres titres immobilisés	0			0
Total des valeurs brutes	40 526	20	0	40 546
<b>Total des valeurs nettes</b>	<b>40 526</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>40 546</b>

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

<b>SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES</b>	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres autres que le capital</b>	<b>Quote-part de capital détenue (en pourcentage) Au 30.09.2010</b>	<b>Valeur comptable des titres détenus (1) Au 30.09.2010</b>	<b>Prêts et avances consentis et non encore remboursés</b>	<b>Montant des cautions et avals donnés par la Société</b>	<b>Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice</b>	<b>Résultats du dernier exercice</b>	<b>Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2009/2010</b>	<b>Observations Exercice clos le</b>
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2)										
1°) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
<b>SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES</b>	10 216	231 643	89,69%	35 979	-	-	250 324	9 920	15 461	30/09/09
<b>COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES</b>	2 971	8 764	64,48%	4 567	-	-	3 218	1 049	3 832	30/09/09
2°) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations										

(1) les valeurs brutes et les valeurs nettes sont identiques

(2) dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société

### C) Les créances

Valeurs brutes	30/09/2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2009
Clients	59	59		60
Autre créances (cct entrepr liées)	6 216	6 216		480
<b>TOTAL</b>	<b>6 275</b>	<b>6 275</b>	<b>0</b>	<b>540</b>

### D) Les valeurs mobilières de placement

	Valeur d'achat	Valeur de marché
Sicav et FCP	979	979
Certificats de dépôt	81 237	81 237
Intérêts courus sur certificats de dépôt	27	27
<b>TOTAL</b>	<b>82 243</b>	<b>82 243</b>

### E) Charges constatées d'avance : 2 K€.

### F) Capitaux propres

Le capital social de 7.648.848 euros est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées. (La SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES détient 56,51 %).

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/2008</b>	7 649	25 547	87 250	120 446
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2009			16 884	16 884
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/2009</b>	7 649	25 547	89 792	122 988
	Dividende distribué			-14 342	-14 342
	Résultat net du 30/09/2010			19 803	19 803
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/2010</b>	7 649	25 547	95 253	128 449

### G) Dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES, HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Comptes courants entreprises liées	2 103	66
Autres dettes financières	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 106</b>	<b>66</b>

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Total des dettes financières</b>	2 106			<b>2 106</b>

### H) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	<b>30/09/2010</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>	<b>30/09/2009</b>
Dettes envers les organismes fiscaux	9	9		9
Impôt sur les Sociétés	0	0		0
Autres dettes	86	86		70
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>79</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### A) Chiffre d'affaires

<b>Nature</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Prestations de services	74	74
Divers	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>79</b>

## B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction s'élève à 20 K€ (jetons de présence).

## C) Résultat financier

	30/09/2010	30/09/2009
Revenus des titres de participation	19 293	15 461
Revenus des titres immobilisés	0	0
Autres produits financiers	602	833
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	311	1 435
Intérêts et charges financières diverses	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 206</b>	<b>17 729</b>

## D) Résultat exceptionnel

	30/09/2010	30/09/2009
Produits cession immobilisations	0	0
Reprises aux provisions exceptionnelles	0	0
Valeurs nettes comptables immobilisations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## E) Impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	20 137	334	19 803
Résultat exceptionnel	0		0
<b>Résultat net comptable</b>			<b>19 803</b>

Le taux d'imposition appliqué à la société est le taux normal à 33.33%. La société n'est pas soumise à la contribution sociale à 3.3%.

## AUTRES INFORMATIONS

### A) Effectif moyen

La Société ne dispose d'aucun personnel.

### B) Eléments concernant les entreprises liées

	30/09/2010	30/09/2009
Participations	40 546	40 526
Créances rattachées à des participations	59	60
Prêts rattachés à des participations	5 959	50
Dettes financières	2 103	66
Produits d'exploitation	79	75
Charges d'exploitation	25	25
Produits de participation	19 293	15 461
Autres produits financiers	602	833
Divers produits		5

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce : *Néant*

D) Engagements financiers : *Néant*

### E) Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société.

**E) Tableau de financement**

	01/10/2009 30/09/2010	01/10/2008 30/09/2009
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	19 803	16 884
Variation des provisions	0	0
Plus ou moins-values de cession d'actifs	0	0
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19 803</b>	<b>16 884</b>
Variation des autres créances et dettes	-3 683	-445
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-3 683</b>	<b>-445</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>16 120</b>	<b>16 439</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de titres	-20	-40
Cession d'actifs immobilisés	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)</b>	<b>-20</b>	<b>-40</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés	-14 341	-14 341
Souscription d'emprunts et dettes financières	3	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>	<b>-14 338</b>	<b>-14 341</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>1 762</b>	<b>2 058</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)</b>	<b>80 524</b>	<b>78 466</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)</b>	<b>82 286</b>	<b>80 524</b>

**F) Frais de recherche et de développement : Néant**

**G) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.**



## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
<b><u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
a) Capital social .....	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848	7 648 848
b) Nombre d'actions existantes.....	478 053	478 053	478 053	478 053	478 053
<b><u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u></b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (y compris pdts financiers)	26 764 487	21 367 382	19 080 688	17 808 850	20 284 550
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions ...	26 676 923	21 187 874	18 963 608	17 671 275	20 137 221
c) Impôts sur les bénéfices .....	992 810	1 175 194	1 216 751	786 978	334 271
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions ...	25 649 001	20 046 679	17 746 857	16 884 297	19 802 950
e) Résultat distribué.....	14 341 590	14 341 590	14 341 590	14 341 590	21 512 385
<b><u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u></b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions .....	53,72	41,86	37,12	35,32	41,42
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions ...	53,65	41,93	37,12	35,32	41,42
c) Dividende net attribué à chaque action .....	30,00	30,00	30,00	30,00	45,00
<b><u>IV.- PERSONNEL</u></b>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice.....	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale .....	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	-	-	-	-	-

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RENDANT COMPTE :**

- ✧ des procédures de contrôle interne à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- ✧ de la gestion des risques mis en place au sein de la Société.

**ET DONNANT DES INFORMATIONS :**

- ✧ requises par l'article 225-68 du Code de Commerce et relatives au dispositif en matière de gouvernement de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2010,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du Mardi 14 Décembre 2010.

Préalablement, je tiens à vous faire part au cours de l'exercice du décès de l'un de nos Administrateurs, Monsieur Jacques VASSEUR, et rends hommage à ses qualités professionnelles et à son dévouement mis au service du Groupe.

## **I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

### **1.1.- Composition du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration est composé de 18 membres, dont 6 sont considérés comme indépendants. La liste des membres du Conseil d'Administration de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil d'Administration. Conformément aux statuts les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour 6 ans alors que le code AFEP/MEDEF préconise des mandats d'une durée maximale de 4 ans. Néanmoins, le Conseil considère que ce point ne devrait pas constituer un obstacle à la bonne gouvernance de la Société dès lors que le Conseil veille à l'occasion des renouvellements et/ou nominations de nouveaux Administrateurs à assurer une composition harmonieuse de ses membres, qui contribue à son bon fonctionnement et à préserver la qualité de ses débats.

Il n'existe pas à ce jour une procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil mais à l'occasion de la réunion de fin d'année, un débat « informel » est engagé entre les membres sur les axes d'amélioration possibles concernant l'information sucrière et qui soit de nature à permettre une meilleure réflexion pour la prise de décision stratégique.

### **1.2.- Code de gouvernement d'entreprise.**

Dans sa séance du 16 Décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé que le Code de Gouvernement d'entreprise auquel il se référerait sera celui résultant du rapport de l'AFEP et du MEDEF (Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'Octobre 2003 et de leurs recommandations de Janvier 2007 et d'Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux des Sociétés cotées).

### 1.3.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration était le suivant :

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil d'Administration
23 OCTOBRE 2009	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Déroulement de la campagne sucrière.</li><li>→ Situation commerciale. Situation sociale.</li><li>→ Perspectives de résultat.</li><li>→ Points sur les contentieux en cours.</li></ul>	83 %
21 DECEMBRE 2009	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Activité des filiales.</li><li>→ Situation commerciale.</li><li>→ Déroulement de la campagne sucrière.</li><li>→ Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines.</li><li>→ Présentation des comptes de l'exercice.</li><li>→ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.</li><li>→ Gouvernance de l'entreprise.</li></ul>	89 %
27 MAI 2010	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Situation commerciale.</li><li>→ Situation des emblavements.</li><li>→ Situation sociale.</li><li>→ Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2010.</li><li>→ Point sur les contentieux en cours.</li></ul>	83 %

### 1.4.- Autres participants aux séances du Conseil d'Administration

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions (de MAI et DECEMBRE) les Commissaires aux Comptes.

### 1.5.- Convocation des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.225.238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil lorsque celui-ci examine et arrête les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

## **1.6.- Informations des membres du Conseil d'Administration**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'Administration leur sont communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

## **1.7.- Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent ordinairement au Syndicat National des Fabricants de Sucre à PARIS 16°. Un calendrier des réunions est remis à la réunion d'OCTOBRE de l'année N pour l'année N+1.

## **1.8.- Comités spécialisés**

Il n'existe aucun comité spécialisé chargé de l'examen des questions spécifiques de la vie de l'entreprise. Il doit être signalé que la société mère de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, à savoir la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, a mis en place un comité d'audit.

## **1.9.- Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

## **2.0.- Critère d'indépendance des membres**

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'Administration et en référence du Code de gouvernement d'entreprise AFEF et MEDEF, sont les suivants :

- 1°) Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- 2°) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- 3°) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- 4°) Ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- 5°) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

### **Membres du Conseil d'Administration indépendants :**

- ⇒ Monsieur Jean-Marie GRATREAUX
- ⇒ Monsieur Bernard LHEURE
- ⇒ Monsieur Hervé LEJOSNE
- ⇒ Monsieur Patrick LEJOSNE
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS
- ⇒ COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS

### 2.1.- Aucun membre du Conseil d'Administration n'est élu par les salariés

### 2.2.- Aucun censeur n'a été nommé

### 2.3.- Nomination des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque membre du Conseil d'Administration doit détenir au minimum 1 action.

### 2.4.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 20.000 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participants aux séances.

⇒ **Montant versé au titre de l'exercice 2009/2010**

Monsieur Hubert BOINET	1.221
Monsieur Bernard BRICOUT	1.221
Monsieur Philippe CHRETIEN	1.221
Monsieur Francis DAMBRINE	1.221
Monsieur Daniel DELLOYE	1.241
Monsieur Denis DELLOYE	1.221
Monsieur Michel DELLOYE	1.221
Monsieur Philippe DELLOYE	1.221
Monsieur François-Xavier de La CHARIE	1.221
Monsieur Jean-Marie GRATREAUX	1.221
Monsieur Hervé LEJOSNE	1.221
Monsieur Patrick LEJOSNE	999
Monsieur Bernard LHEURE	555
Monsieur Patrice MOTTE	1.221
Monsieur Jacques VASSEUR <sup>1</sup>	777
COOPERATIVE AGRICOLE DE FINS	777
S.A. SUCRERIE D'IWUY	999
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	1.221
<b>TOTAL :</b>	<b>20.000</b>

---

<sup>1</sup> Monsieur Jacques VASSEUR est décédé le 25 Mai 2010.

**1°) Composition du Conseil d'Administration de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Daniel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Président du Conseil d'Administration
Denis DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur Directeur Général
Hubert BOINET	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard BRICOUT	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe CHRETIEN	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Francis DAMBRINE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Philippe DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Michel DELLOYE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
François-Xavier de La CHARIE	31 MARS 2008	2012	Administrateur
Hervé LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrick LEJOSNE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Bernard LHEURE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Patrice MOTTE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jean-Marie GRATREAUX	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Jacques VASSEUR	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	27 MARS 2006	2012	Administrateur
S.A. SUCRERIE D'IWUY	27 MARS 2006	2012	Administrateur
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	27 MARS 2006	2012	Administrateur

2°) **Renseignements sommaires sur la candidature d'un nouvel Administrateur présentée à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale du 9 Février 2011.**

**Madame Anne TRECA :**

- ➔ Licenciée en Droit (Paris II). Titulaire d'un master in European Administration du Collège of Europe (Bruges).
- ➔ Journaliste professionnelle depuis 1985 (Europe 1, Groupe Lagardère, TV Italienne).
- ➔ Mariée et mère de famille.

\* \* \* \* \*

**Critère d'indépendance (Code AFEP/MEDEF).**

Compte tenu de ses liens familiaux proches avec un mandataire social, Madame TRECA ne pourra pas être considérée comme membre indépendant.

\* \* \* \* \*



**AUTRES MANDATS OU FONCTIONS**

Daniel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES</li> <li>- Administrateur de la Sucrierie de TOURY.</li> </ul>
Denis DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION</li> <li>- Représentant de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES</li> <li>- Directeur Général Délégué de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> <li>- Gérant de la SCI SOFIPAR.</li> <li>- Gérant de la SCI QUATUOR.</li> </ul>
Hubert BOINET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la SANTERROISE.</li> <li>- Vice-Président de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE.</li> <li>- Vice-Président de A.S.M.I.S.</li> <li>- Administrateur du SNFS.</li> </ul>
Bernard BRICOUT	NEANT
Philippe CHRETIEN	NEANT
Francis DAMBRINE	NEANT
Philippe DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES.</li> <li>- Membre du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.</li> <li>- Administrateur de la Sucrierie de TOURY.</li> </ul>
Michel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.</li> <li>- Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> </ul>
François-Xavier de La CHARIE	NEANT
Jean-Marie GRATREUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la Société Immobilière de l'Arrondissement de PITHIVIERS.</li> <li>- Administrateur de la Sucrierie de TOURY.</li> </ul>
Hervé LEJOSNE	NEANT
Patrick LEJOSNE	NEANT
Bernard LHEURE	NEANT
Patrice MOTTE	- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.
Sté COOPERATIVE AGRICOLE	NEANT
S.A. SUCRERIE D'IWUY représentée par M. Henri-Louis DELLOYE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de la SA SUCRERIE D'IWUY.</li> <li>- Administrateur de la SA DUBUS</li> <li>- Administrateur de la SAS NORGEFI</li> </ul>
Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Société INVELIOS est membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et du Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</li> </ul> <p>Monsieur Philippe GESLIN est par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, GECINA, d'EURO-DISNEY.</li> <li>- Censeur d'INVELIOS CAPITAL.</li> <li>- Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.</li> </ul>

## **II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE**

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil d'Administration de votre Société s'impliquent dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, Service du Secrétariat Général. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

L'importance d'un système de contrôle interne se traduit par la formalisation d'un certain nombre de procédures internes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la Société dans un environnement de sécurité. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'un guide des procédures internes détaillant le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la Société portant notamment sur les cycles achats de betteraves/production de sucre, ventes/clients, stocks (prix de revient), budgets des usines, trésorerie, traitement comptable, système informatique et personnel/payé.

Les principes prévalant à l'élaboration de ce guide ont été les suivants :

- veiller à la conformité des actes de gestion,
- satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- prévenir les erreurs et les fautes, maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne. Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

### **I.- POLITIQUE DU GROUPE**

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

### **II.- ORGANISATION DES SERVICES**

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

### **III.- INFORMATION DES TIERS**

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

### **IV.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE**

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

### **V.- RISQUES ET ASSURANCES**

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

\*\*\*\*\*

S'agissant de la gestion de la trésorerie, les règles de prudence sont toujours privilégiées. Le certificat de dépôt (pour une très large part auprès de la Banque Postale) reste l'outil principal de placement. Toutefois, les durées des placements – dans un souci de meilleure rentabilité – ont été allongées pour une partie du portefeuille (6 mois contre 2 mois).

**KPMG Audit**

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**David ELKAÏM**

5 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil**

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
BP10010 Estrées- Deniécourt  
80208 Péronne cedex

Capital social : €7 648 848

--- --

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application  
de l'article L.225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du président du conseil d'administration  
de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil**

--- --

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil - Société Anonyme et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'Exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Paris, le 5 janvier 2011

David ELKAIM

Claire GRAVEREAU

*Associée*

## **EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

-=-=-=-=-=-

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 20.284.550 euros contre 17.729.379 euros. Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2010 ressort à 19.802.950 euros contre 16.884.297 euros l'exercice précédent. Cette hausse du résultat est due à une augmentation des dividendes perçus ; la deuxième filiale, la C.N.S.R. a versé un acompte sur dividende de 3.832 K€ alors que l'exercice précédent, elle n'avait rien versé.

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires un dividende en sensible hausse à 45 euros contre 30 euros, l'exercice précédent.

Les comptes consolidés au 30 SEPTEMBRE 2010 de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL, dont les principales filiales opérationnelles sont la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY font apparaître un résultat net de l'ensemble consolidé de 37.668 K€ contre 23.824 K€ l'exercice précédent.

Cette très nette amélioration, conforme à la prévision, est due :

- D'une part, à l'excellence de la campagne 2009/10 qui a eu un impact très positif sur les coûts. La production totale a augmenté de 13 % et il en est résulté un doublement de la production hors quota (120.000 T contre 60.000 T).
- D'autre part à une conjoncture commerciale favorable ayant permis une bonne valorisation des sucres, tant sur le marché européen que mondial (excellente tenue des cours mondiaux du sucre, très fréquemment au dessus du prix de référence européen de 404,40 €/T).

\*\*\*\*\*

La campagne 2010/11 s'est déroulée dans des conditions relativement satisfaisantes. Les rendements n'atteindront pas ceux de la campagne précédente, exceptionnels, mais seront néanmoins de bon niveau à 13 T de sucre hectare.

La production du Groupe devrait être de l'ordre de 550.000 T de sucre (y compris la production sous forme de sirop), soit en baisse de 7 %.

Si le scénario presque idéal de la campagne 2009/10 ne se reproduira pas en 2010/11, il n'en demeure pas moins que les conditions économiques restant favorables, les résultats seront bien évidemment en retrait mais à des niveaux satisfaisants.

**RESOLUTIONS PRESENTEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**  
**DES ACTIONNAIRES**

-----

**Assemblée Générale Ordinaire.-**

**Première Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009 et clos le 30 SEPTEMBRE 2010,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 19.802.950,30 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article L. 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

**Troisième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

#### **Quatrième Résolution.-**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit .....	19.802.950,30 €
qui, augmenté du report à nouveau soit .....	55.224.167,99 €
forme un total distribuable de .....	<u>75.027.118,29 €</u>
1°) aux actionnaires soit.....	21.512.385,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit.....	53.514.733,29 €
<b>TOTAL :</b>	<u>75.027.118,29 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 45 euros par action imposable suivant la réglementation en vigueur sera payable à partir du JEUDI 17 FEVRIER 2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

<b>EXERCICES</b>	<b>DIVIDENDE</b>
01/10/2006 - 30/09/2007	30,00 €
01/10/2007 - 30/09/2008	30,00 €
01/10/2008 - 30/09/2009	30,00 €

#### **Cinquième Résolution.-**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du MARDI 14 DECEMBRE 2010 de Madame Anne TRECA en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques VASSEUR, décédé, pour la durée de son mandat restant à courir.

#### **Sixième Résolution.-**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2009/2010 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

\* \* \* \* \*



## **Assemblée Générale Extraordinaire.-**

### **Septième Résolution.-**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail,
- b) du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-135 du Code de Commerce,

donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider dans un délai d'un an à compter de ce jour, d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminera mais dans la limite de 3 % du capital social actuel de la Société, au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

Le prix des actions émises sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription et ce, dans le respect des règles visées aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

La libération des souscriptions pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances, dans les délais qui seront déterminés par le Conseil d'Administration dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la délégation susvisée, à l'effet notamment :

- ⇒ d'établir, le cas échéant, tout document qui se révélerait nécessaire dans les délais requis, de fixer les dates et modalités de ladite émission,
- ⇒ de fixer les prix de souscription et les conditions de l'émission, les montants de chaque émission, le cas échéant, la date de jouissance des titres éventuellement rétroactive,
- ⇒ de déterminer le mode de libération des actions,
- ⇒ de recueillir les souscriptions et les versements y afférents, de constater la ou les augmentations réalisées en application de la présente délégation,
- ⇒ de procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- ⇒ et d'une façon plus générale, de fixer les conditions, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation de ces émissions.

**Huitième Résolution.-**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

**SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

-----

**COMPTES CONSOLIDES**

**AU 30 SEPTEMBRE 2010**

-----

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
**DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2010**

-----

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2010 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de sa sous-filiale industrielle la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Conseil présenté au cours de l'Assemblée Générale vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

**I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL AU 30 SEPTEMBRE 2010.**

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- ⇒ Un résultat opérationnel à 55.846 K€ en forte hausse, comme prévu, par rapport à celui de l'exercice précédent à 30.273 K€. Les raisons de cette importante progression ont été développées dans le Rapport de Gestion sur les comptes sociaux. L'excellence des rendements de la campagne a permis d'une part d'économiser substantiellement sur les frais de transport et d'autre part d'assurer une production hors quota quasiment doublée par rapport à 2008/2009 dans un contexte de prix mondiaux très favorables ; les producteurs européens et notamment la VERMANDOISE auront pu mettre à profit cette situation grâce, notamment, aux décisions prises par Bruxelles en matière d'exportation des sucres hors quota (ouverture d'un contingent exceptionnel supplémentaire de 500.000 T). Il est toutefois rappelé qu'une partie non négligeable des sucres hors quota est commercialisée sous forme de sucres industriels (clientèle des industries chimiques, levuriers). S'agissant de la commercialisation des sucres du quota, la bonne tenue des prix en U.E. démontre s'il en était besoin l'interdépendance des deux marchés (européen et mondial). L'énergie quant à elle et pour le gaz aura été en sensible baisse par rapport aux prix enregistrés lors de la précédente campagne.
- ⇒ Le résultat financier est en baisse significative à 1.745 K€ contre 5.549 K€ par suite de la diminution des taux du marché financier.
- ⇒ La charge de l'impôt est de 19.923 K€ contre 11.998K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 37.668 K€ contre 23.824 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

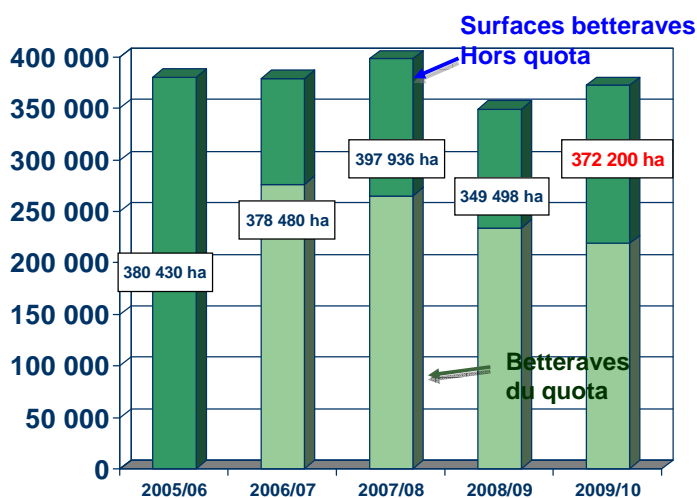
## II.- L'ACTIVITE DU GROUPE.

### 1°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2009/2010.

Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production de sucre blanc record pour le Groupe à 608.328 Tonnes (en incluant la production sous forme de sirops destinés à la fabrication d'alcool et le travail à façon pour compte de tiers à hauteur de 28.000 Tonnes).
- ➔ Des semis effectués avec 3 semaines d'avance dans des sols régénérés par les froides températures de l'hiver 2009 ont permis à la plante de se développer de façon optimale. Une pluviométrie soutenue jusqu'en Juillet suivi d'un bel ensoleillement auront eu un effet extrêmement positif sur les rendements qui sont exceptionnels à 97 Tonnes à 16° pour le Groupe (soit + 9 %).
- ➔ L'usine de TOURY réalise à nouveau la meilleure performance française et européenne avec 15,9 Tonnes de sucre par hectare. C'est au Sud de Paris que se situent les richesses les plus élevées à presque 21° alors qu'à SAINTE-EMILIE, elles se situent à 19,4° et à FONTAINE LE DUN à 18,8°. Les arrachages se sont déroulés dans de bonnes conditions, la pluviométrie aura été relativement faible, principalement sur la première partie de l'automne, influant favorablement sur la tare terre qui ressort à 10,27 %.
- ➔ Cette augmentation de production s'est traduite par une production importante de sucre hors quota de l'ordre de 120.000 Tonnes.
- ➔ La production d'alcool de la sucrerie de TOURY a été de 606.000 HI d'alcool.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les cadences de traitement ont été quasi régulières sur les 4 sites. Les consommations de fuel à la tonne de sucre produite se situent plutôt dans la fourchette basse.

**France : évolution des surfaces betteravières(hectares)**  
**(source SNFS)**



**Evolution du rendement betteravier à 16**  
**(source SNFS)**



## 2°) L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.

Indiscutablement, le fait caractéristique de cette campagne d'un point de vue économique aura été l'envolée des cours mondiaux du sucre. Nonobstant le fait qu'ils ont permis de valoriser le hors quota à des niveaux de prix intéressants, ils ont eu un effet direct sur les situations statistiques européennes contraignant en outre la Commission Européenne à adapter son dispositif réglementaire.

### 2.1. Le marché mondial 2009/2010.

- Des cours au plus haut depuis plus de 30 ans.



La hausse des cours mondiaux qui a véritablement démarré en Mars 2009 s'explique par la situation statistique sucrière mondiale. En effet, le bilan sucrier 2008/2009 met en évidence un déficit (consommation supérieure à la production) de 12,2 M.T, et pour la campagne suivante 2009/2010 le déficit perdure, certes dans de moindres proportions mais il ressort à 6,2 M.T. En fait, c'est la situation de l'Inde dont la production est en fort recul pendant ces deux campagnes (-10 M.T) qui est à l'origine de ce déficit mondial. Cette situation tendue sur le plan mondial n'a pas échappé à la spéculation qui dans une certaine mesure a pu contribuer à soutenir ce mouvement de hausse des cours.

Dans le même temps, les variations du dollar contre l'euro (avec un dollar faible et un euro plutôt fort) ont un peu tempéré l'effet de hausse exprimé en euro. Il faut toutefois souligner que sur la période les cours du sucre blanc exprimés en euro se sont retrouvés très souvent au-dessus du prix de référence européen (404,4 T). En février 2010, les cours ont fortement chuté, certains y voyant les prémices d'un retournement de tendance. Toutefois, 3 mois plus tard, ils repartaient à la hausse retrouvant les niveaux les plus élevés.

### SUCRE BLANC

	1/10/2009	30/09/2010	Variation	Plus haut sur la période	Plus bas sur la période	Moyenne sur la période
<b>en \$ / tonne</b>	609 \$/T	617 \$/T	+ 1,3 %	759 \$/T 21 janv 2010	438 \$/T 10 mai 2010	586,5 \$/T
<b>en € / tonne</b>	420 €/T	452 €/T	+ 7,6 %	546 €/T 12 fév 2010	343,5 €/T 28 avril 2010	432 €/T

Pour mémoire , le prix de référence européen est de 404,4 €/tonne

## PRODUCTION MONDIALE

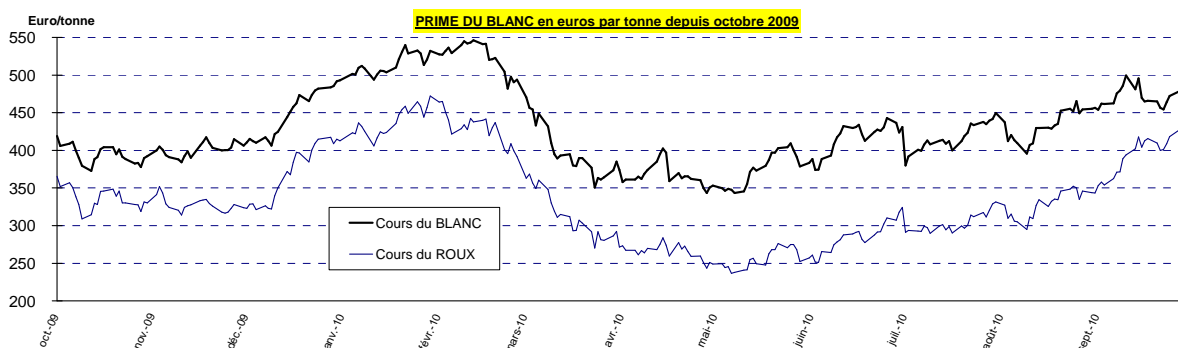
Production en Mt (val brut)	2008/09	2009/10 prov	Variation
Brésil	36,6 MT	39,4 MT	+ 2,8 MT
Inde	16,1 MT	20 MT	+ 3,9 MT
U.E	16,7 MT	18,9 MT	+ 2,2 MT
Chine	13,5 MT	11,7 MT	- 1,8 MT
Thaïlande	7,5 MT	6,9 MT	- 0,6 MT
U.S.A	6,9 MT	7,2 MT	+ 0,3 MT
Mexique	5,2 MT	4,8 MT	- 0,4 MT
Australie	4,6 MT	4,1 MT	- 0,5 MT
Russie	3,5 MT	3,6 MT	+ 0,1 MT
<b>Monde (ISO)</b>	<b>152,0</b>	<b>160,5</b>	<b>+ 6 MT (ISO)</b>

## UN MARCHÉ MONDIAL DEFICITAIRE DEUX ANNEES CONSECUTIVES

Millions de tonnes	2008/09	2009/10	Variation
<b>Production</b>	<b>152 MT</b>	<b>160,5 MT</b>	<b>+ 8 MT</b>
<b>Consommation</b>	<b>164 MT</b>	<b>166,7 MT</b>	<b>+ 2,7 MT</b>
<b>Solde</b>	<b>- 12 MT</b>	<b>- 6,2 MT</b>	
<b>Stocks finaux</b>	<b>60,7 MT</b>	<b>54,5 MT</b>	<b>- 6,7 MT</b>
<b>Stocks en % de la consommation</b>	<b>37 %</b>	<b><u>32,6 %</u></b>	<b>Niveau le plus faible depuis 20 ans</b>

\* \* \* \* \*

- La prime blanc/roux, c'est-à-dire l'écart entre la valeur du roux et la valeur du blanc a évolué dans une fourchette se situant entre 50 € et 130 €. A 50 €, les frais de raffinage ne sont pas couverts et ceci pose des problèmes de rentabilité pour les raffineries.



## 2.2. La situation européenne.

### ↳ Situation statistique.

Une production de sucre en hausse en 2009/2010 dans une situation statistique qui se tend.

Après la forte réduction de la production en 2008/2009 (- 9 %) suite aux abandons de quotas, la production européenne de sucre a augmenté de 12 % en 2009/2010, grâce et surtout aux bonnes conditions climatiques qui ont permis d'obtenir d'excellents rendements et une richesse élevée, les surfaces n'ayant varié que de + 5,4 %. Il s'en est suivi une très forte augmentation de la production hors quota, celle-ci étant de 4,6 M.T. contre 2,9 M.T. en 2008/2009.

↳ **Bilan européen des sucres du quota.**

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,60		
Production disponible	13,28	Ventes sur l'U.E.	15,84
Importation de sucre en l'état	2,69	Exportations de sucre en l'état	0,10
Importations de sucre dans les produits transformés	0,52	Exportations de produits transformés	0,96
		<u>Stock final</u>	1,19
<b>TOTAL</b>	<b>18,09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18,09</b>

⇒ Une baisse des stocks de 400.000 T sur une campagne due à un recul des importations.

→ Evolution des importations.

Au cours des 3 dernières campagnes, les importations en provenance des ACP, des PMA, des Balkans, des pays concernés par le contingent CXL<sup>2</sup> vers l'U.E. ont évolué comme suit : 2,6 M.T. en 2007/2008, 2,905 M.T. en 2008/2009 et 2,692 M.T. en 2009/2010. La baisse des importations ressort donc à presque 200.000 T. La situation statistique européenne tendue, avec une baisse significative des stocks au 30 Septembre 2010, explique pour une large part le niveau des prix pratiqué pour les sucres du quota qui se situent au-dessus du prix de référence européen.

↳ **Bilan européen des sucres hors quota.**

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Importations	0,01	Chimie, pharmacie	0,79
Production disponible	4,64	Bioéthanol	1,25
		Exportations	2,05
		Stock (report)	0,56
<b>TOTAL</b>	<b>4,65</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4,65</b>

<sup>2</sup> CXL : Cette terminologie correspond à un article du règlement GATT (Concessions faites par l'U.E. à des pays tiers à l'occasion de l'adhésion de nouveaux Etats membres... par exemple le Brésil exportait vers la Bulgarie... il a bénéficié à ce titre d'un contingent d'exportation vers l'U.E).



Avec une production record de hors quota, des cours mondiaux au plus haut, il eut été quand même paradoxal – alors qu’au plan mondial, la situation statistique était déficitaire - que l’Union Européenne stocke son sucre hors quota. C’est pourquoi la Commission de Bruxelles a estimé en Février 2010 qu’après les deux contingents d’exportations alloués (0,650 M.T. + 0, 700 M.T.) et qui correspondaient à l’engagement O.M.C, elle s’autorisait, compte tenu du contexte, à ouvrir un contingent supplémentaire d’exportations de 0,500 M.T., que les producteurs ont honoré en quasi totalité. Au final, les exportations auront été de + 2 M.T. (en effet certains tonnages de la campagne 2008/2009 ont été exportés sur 2009/2010).

\* \* \* \* \*

→ La Commission de Bruxelles abandonne toute idée de quota cut.

On sait que le règlement sucrier issu de la Réforme de 2006 donnait la possibilité à la Commission de Bruxelles de réduire définitivement les quotas des sucreries – et sans indemnisation – dès lors que l’objectif assigné de baisse des quotas de 6 M.T ne serait pas atteint. Cette éventuelle décision au regard de la situation devait être prise avant fin Février 2010.

L’objectif étant quasiment atteint et l’offre de sucre européenne couvrant juste la demande, la Commission de Bruxelles a pris la décision de ne pas appliquer de quota cut.

### **2.3. La situation française.**

La production fraîche métropolitaine ressort à 4,469 M.T. contre 4,097 M.T., et au total (DOM compris) elle est de 4,906 M.T. contre 4,3 M.T. Les importations sous forme de produits transformés vers la France en provenance de pays de l’U.E. et de pays tiers s’élèvent à 1,11 M.T. Au total, les ressources françaises pour la campagne 2009/2010 s’élèvent à plus de 6 M.T.

Du côté des utilisations, la consommation intérieure reste stable à + 2 M.T. Les débouchés des sucres hors quota vers l’alcool, l’éthanol, la chimie et la parapharmacie s’élèvent à environ 880.000 T. Les exportations sont de l’ordre de 2,3 M.T. dont 1,7 M.T. vers les pays de l’U.E. et 0,6 M.T vers les pays tiers (sucre hors quota).

## **3°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2010/2011.**

### **3.1. Caractéristiques de la campagne.**

La campagne 2010/2011 ne sera pas une campagne record. Elle présente des points de similitude avec celle de 2008 dont les rendements furent satisfaisants. La richesse en sucre est plus faible qu’en 2009 (18,3° en moyenne pour le Groupe), toutefois des tonnages relativement élevés permettront d’atteindre un bon niveau de rendement. Les semis ont été effectués à bonne date, par temps frais et dans des sols bien préparés par un hiver rigoureux. Le développement de la plante aura été au démarrage assez satisfaisant, toutefois le désherbage qui se déroulera en période fraîche ne produira pas tout-à-fait le résultat escompté. De ce fait on constatera lors de la réception des betteraves une diminution de leur propreté. Une fin de printemps avec des faibles températures et un déficit hydrique contrarieront la poursuite des levées. Il faudra attendre l’automne pour que la betterave gagne sensiblement en poids. La tare terre, du fait de pluies plus abondantes sur Octobre et Novembre, devrait être plus élevée que la campagne précédente.

La production totale du Groupe devrait être de l'ordre de 550.000 Tonnes de sucre (y compris la production sous forme de sirop destiné à l'alcool). Elle est en retrait de 7 % par rapport à la campagne précédente. Dans ces conditions, la durée des campagnes sucrières des 4 usines sera plus courte.

La distillerie de TOURY devrait produire durant l'exercice une production d'alcool équivalente à celle de l'exercice précédent soit 600.000 HI d'alcool.

Le coût du gaz (sites de Pithiviers, Fontaine et Toury) sera en baisse par rapport à l'exercice précédent.

### 3.2. La situation communautaire.

#### ↳ Bilan des sucres du quota : une situation tendue.

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,19		
Production disponible	13,08	Ventes sur l'U.E.	15,90
Importation de sucre en l'état	2,77	Exportations	1,00
Importations de sucre dans les produits transformés	0,55	<u>Stock final</u>	0,69
<b>TOTAL</b>	<b>17,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17,59</b>

Les grandes masses de ce bilan sont sensiblement identiques à celles de la campagne précédente, à l'exception près des stocks. On constate en effet que pour atteindre l'équilibre, il y aura un nouveau prélèvement sur le stock final lequel ressort à 0,69 M.T., soit un niveau extrêmement bas, inférieur même au stock outil. Ceci n'est pas sans poser de problème pour la « soudure » avec la campagne suivante. L'examen de la situation des sucres hors quota (tableau ci-après) met quant à elle en évidence un stock de report assez significatif.

Dès lors, certaines voix se font entendre pour qu'une quote part du sucre hors quota puisse être convertie en sucre du quota, ce que les spécialistes appellent du « retrait à l'envers » (le retrait est une disposition réglementaire consistant à transformer « économiquement » du sucre du quota en sucre hors quota). En attendant, Bruxelles qui dispose des leviers d'action concernant le flux des exportations de sucre hors quota a accordé un premier contingent début Octobre de 650.000 Tonnes et pourrait ouvrir en début d'année 2011 une deuxième tranche d'exportation de 350.000 Tonnes. Par ailleurs, pour faciliter le rythme des importations vers l'U.E., Bruxelles a supprimé le droit de douane réduit de 98 euros qui était appliqué sur les entrées de sucre au titre du contingent CXL<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Voir définition page 61

### ↳ Bilan hors quota européen 2010/2011.

En million de Tonnes

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Production disponible	3,14	Vente vers chimie	0,76
Importations	0,05	Usage bioéthanol	1,26
		Exportations	0,65
		Stock final (report)	0,52
<b>TOTAL</b>	<b>3,19</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3,19</b>

Globalement, la production européenne fraîche totale (quota + hors quota) est en baisse puisqu'elle ressort à environ 15,6 M.T. contre 17,5 M.T., soit un recul de 10 % imputable en large part à la baisse du rendement.

En accordant un contingent supplémentaire d'exportation de sucre hors quota, Bruxelles pourrait réduire le stock de report final.

### **3.3. La situation française.**

Les estimations de production fraîche pour la France métropolitaine ressortent à 4,3 M.T. contre 4,6 M.T. pour la campagne 2009/2010 soit - 6,5 % en grande partie due à un effet rendement.

Le quota France est inchangé, toutefois une partie du quota DOM a été transféré sur la France métropolitaine (48.000 Tonnes) dans le cadre du règlement CEE 513/2010 qui a ajusté les quotas français pour tenir compte de la décision des autorités françaises qui ont fait application de la masse de manœuvre. A ce titre, le quota de votre Groupe sera augmenté pour cette campagne de 5.539 Tonnes. Ce transfert de quota donnera lieu à indemnisation auprès des producteurs DOM.

Comme pour l'U.E., la situation française pour ce qui concerne les sucres du quota fait apparaître globalement une offre de sucre très légèrement supérieure au besoin, de telle sorte que les stocks finals de campagne ressortiraient à seulement 100.000 Tonnes, soit à peine ½ mois de consommation.

Enfin, s'agissant des sucres hors quota, la France après avoir honoré ses débouchés traditionnels (éthanol, chimie, parapharmacie) à hauteur de 900.000 Tonnes, pourrait exporter 270.000 Tonnes hors de l'U.E. Elle pourrait avoir un stock final de report de l'ordre de 75.000 Tonnes.

### **4°) LE MARCHE MONDIAL.**

On a vu ci-dessus que les cours mondiaux du sucre, après une forte baisse à fin Février, avaient amorcé une sérieuse remontée à partir de Mai 2010. A cette date, ils se situaient à 343 €/T et sont à fin Novembre à 545 €/T. Plusieurs éléments viennent justifier cette remontée. Tout d'abord, sur la fin du 1<sup>er</sup> semestre, les sorties de sucre Brésilien, acteur majeur sur le marché, ont été fortement ralenties par divers problèmes logistiques créant des tensions sur les cours.

Par ailleurs, après des annonces très optimistes concernant la production de la campagne en cours (forte remontée de la production indienne) et des hypothèses d'excédents mondiaux de plus de 5 M.T., les chiffres s'affinent et l'excédent rétrécit. On ne parle plus que de 2 M.T. d'excédent, ce qui est très peu au plan mondial. La Chine quant à elle, est très présente côté demande. Pour mémoire, une augmentation d'un kilo de sucre par habitant impacterait la demande mondiale à hauteur de 1,5 M.T. Les experts sont plus que jamais dans l'expectative. Une nouvelle tension sur les cours pourrait conduire l'Inde à exporter ce qui régulerait la hausse. Le Brésil qui exporte en moyenne 3 M.T. par mois (soit le quota français) ne devrait pas réaliser une production en hausse (ce serait d'ailleurs la 1<sup>ère</sup> fois depuis 10 ans). Les cours connaissent depuis le 20 Novembre un « trou d'air », et nul ne sait encore quelle interprétation lui donner.

\* \* \* \* \*

#### **5°) AFFAIRES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT**

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

\*\*\*\*\*

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Leur montant est de 28.314 euros.

\*\*\*\*\*

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2010, du poste fournisseurs est la suivante :

7.058 K€	moins de 30 jours ;
2.760 K€	entre 30 et 60 jours ;
933 K€	à plus de 60 jours.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.-**

**KPMG Audit**

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**David ELKAÏM**

5 rue de Monceau  
75008 Paris  
France

**Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil- Société Anonyme**

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie  
BP 10010 - Estrées Deniécourt  
80208 Péronne cedex

Capital social : € 7 648 848

-----

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

-----

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

Paris, le 5 janvier 2011

KPMG Audit

David Elkaïm

*Département de KPMG S.A.*

Claire Gravereau

*Associée*

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES COMPARES (en K€)



	30.09.2010	30.09.2009	30.09.2010	30.09.2009
Chiffre d'affaires	317 853	318 492	2 937	8 944
Incidence restructuration filière sucre	277	47 901		
Chiffre d'affaires net	317 576	270 591	1 192	3 395
Autres produits de l'activité	1 471	1 746	<b>1 745</b>	<b>5 549</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>319 047</b>	<b>272 337</b>	<b>57 591</b>	<b>35 822</b>
Achats	209 938	194 703	19 923	11 998
Impôts et taxes	8 436	8 214	20 423	11 679
Salaires et charges (1)	31 982	29 372	-500	319
Dotations aux amortissements (2)	9 740	9 778		
Dotations aux autres provisions	3 208	69		
<b>TOTAL :</b>	<b>263 304</b>	<b>242 136</b>	<b>37 668</b>	<b>23 824</b>
Amortissement des écarts d'acquisition				
Autres produits opérationnels	796	293	<b>37 668</b>	<b>23 824</b>
Autres charges opérationnelles	693	221	<b>33 567</b>	<b>21 319</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>103</b>	<b>72</b>		
<b>Résultat opérationnel :</b>	<b>55 846</b>	<b>30 273</b>	<b>4 101</b>	<b>2 505</b>
(1) y compris participation des salariés	2 050	525	70,22	44,60
(2) dont dotation amort. du quota	3 143	3 143		
dont dotation amort. des autres immos.	6 597	6 635		

**Résultat de base et dilué en euros par action :**

## BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2010 (en K€)



	30.09.2010	30.09.2009	30.09.2010	30.09.2009
<b><u>ACTIF</u></b>				
Immobilisations incorporelles	15 840	18 995		7 649
Immobilisations corporelles	63 770	58 658		25 548
Autres actifs financiers	23 724	21 228		261 112
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>	<b>103 334</b>	<b>98 881</b>		<b>315 628</b>
Stocks et en-cours	20 296	19 685		34 740
Créances clients	28 174	25 580		32 235
Autres créances	14 018	18 311		2 505
Trésorerie et équivalent de trésorerie	269 560	259 095		<b>372 251</b>
<b>ACTIFS COURANTS :</b>	<b>332 048</b>	<b>322 671</b>		<b>350 368</b>
Provisions à long terme	7 249			5 219
Emprunt à long terme	71			131
Impôt différé	3 525			3 983
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>10 845</b>			<b>9 333</b>
Dettes fournisseurs	10 751			8 639
Autres dettes	41 480			53 125
Partie à court terme des emprunts à long terme	55			87
<b>PASSIFS COURANTS :</b>	<b>52 286</b>			<b>61 851</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>435 382</b>	<b>421 552</b>		<b>421 552</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>435 382</b>			<b>421 552</b>



**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
**DE LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Résultat non affecté	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/08</b>	7 649	16 506	25 548	245 682	11 992	307 377	33 389	340 766
	Dividende distribué				-2 348	-11 992	-14 340	-1 780	-16 120
	Augmentation de capital						0	0	0
	Divers (1)		1 272				1 272	666	1 938
	Variation de périmètre						0	-40	-40
	Résultat net 2008/2009					21 319	21 319	2 505	23 824
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/09</b>	7 649	17 778	25 548	243 334	21 319	315 628	34 740	350 368
	Dividende distribué				6 977	-21 319	-14 342	-3 889	-18 231
	Augmentation de capital						0	0	0
	Divers (1)		1 678				1 678	-20	1 658
	Variation de périmètre						0	788	788
	Résultat net 2009/2010					33 567	33 567	4 101	37 668
478 053	<b>Capitaux propres au 30/09/10</b>	7 649	19 456	25 548	250 311	33 567	336 531	35 720	372 251

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**  
**DE LA SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

	30/09/2010	30/09/2009
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net - part du groupe	33 567	21 319
Part des intérêts minoritaires	4 101	2 505
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>37 668</b>	<b>23 824</b>
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	9 909	9 826
Variation des provisions	2 030	1 192
Variation des impôts différés	-500	319
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-114	-64
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>48 993</b>	<b>35 097</b>
Variation des stocks et en-cours	-611	-1 570
Variation des créances clients et comptes rattachés	-2 594	13 739
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 046	-6 976
Variation des autres créances et dettes (1)	21 804	-23 421
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>21 645</b>	<b>-18 228</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>70 638</b>	<b>16 869</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition immobilisations incorporelles	-56	-57
Acquisition immobilisations corporelles	-11 821	-14 608
Acquisition titres non consolidés	1	-7
Cession d'actifs immobilisés	125	155
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-934	1 489
Variation des autres immobilisations financières	11	-5
Incidences des variations de périmètre	-20	-40
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)</b>	<b>-12 694</b>	<b>-13 073</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-14 342	-14 340
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-3 889	-1 780
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-92	-128
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>	<b>-18 323</b>	<b>-16 248</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>39 621</b>	<b>-12 452</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)</b>	<b>229 939</b>	<b>242 391</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)</b>	<b>269 560</b>	<b>229 939</b>

(1) Incluant les certificats de dépôts ayant une échéance supérieure à trois mois (au 30/09/10, leurs échéances sont toutes inférieures à trois mois et figurent dans la trésorerie et équivalent de trésorerie)

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES  
AU 30 SEPTEMBRE 2010  
(En milliers d'euros)**

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

➤ **Redevance temporaire de restructuration.**

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices antérieurs en application du règlement sucrier n° 320/2006 de la Commission du 20 Février 2006, il a été appelé sur le quota de sucre une « taxe » dite de restructuration d'un montant de 126,40 €/T en 2006/2007, 173,80 €/T en 2007/2008 et 113,30 €/T en 2008/2009.

Le prix de référence du sucre fixé pour ces trois campagnes « intégrait » ce montant (prix de référence 2006/2007 : 631,90 €/T, 2007/2008 : 631,90 €/T, 2008/2009 : 541,50 €/T). Cette redevance était temporaire et a donc disparu. Le prix de référence fixé par le règlement (dont la validité expirera à la fin de la campagne 2014/2015) est de 404,40 €/T.

➤ **Exportation de sucre hors quota.**

Les productions de sucre excédentaire (différence entre la production totale et la production sous quota) peuvent être soit stockées (et reportées sur la campagne suivante) soit vendues comme sucre « industriel » à une clientèle spécifique (chimie, levure) soit exportées hors de l'Union Européenne. Les tonnages concernés sont toutefois limités à un montant de 1.350.000 Tonnes (cette limitation résulte de l'interprétation du règlement du litige entre l'U.E. et le Brésil, l'Australie et la Thaïlande : panel de l'OMC).

Devant l'envolée des cours, conséquence d'un manque de disponibilité en sucre dans le monde, la Commission de Bruxelles s'est autorisée à accorder aux opérateurs européens un contingent supplémentaire d'exportation de 500.000 Tonnes. Notre Groupe a pu, dans ces conditions, écouler la totalité de son sucre hors quota (pour une part vers la clientèle des industries chimiques et pour une autre part vers la grande exportation). Dans ce contexte, le niveau des stocks de sucre hors quota au 30 Septembre 2010 est très faible.

**PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION**

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010.

Les états financiers consolidés sont présentés en Milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ L) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 30 septembre 2009 à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur en 2010 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée – Regroupements d'entreprises (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Amendements à IFRS 2 – Conditions d'acquisition et annulation (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Amendements à IFRS 7 et à IFRS 4 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS, publiées en mai 2008 sauf amendements IFRS 5 et IFRS 1 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).

L'adoption des nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2010.

Le groupe Vermandoise a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 30 septembre 2010, mais d'application non obligatoire à un exercice ouvert au 1<sup>er</sup> octobre 2009, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe notamment :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011) ;

- Amendements à IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010) ;
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en avril 2009) (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010).

Le Groupe ne prévoit pas que l'application de ces normes et interprétations ait une incidence significative sur ses comptes ouverts au 1er octobre 2010.

#### **A) Méthodes de consolidation**

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les Sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les soldes bilantiels, les pertes et les gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### **B) Goodwill**

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

#### **C) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles. Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels ..... 1 à 3 ans

- quota sucre.....	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles .....	5 à 10 ans
- constructions.....	20 ans
- agencements et aménagements constructions.....	5 à 15 ans
- matériels et outillages .....	5 à 20 ans
- véhicules .....	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau .....	5 ans
- matériels informatiques .....	4 ans

(\*) Durée du règlement sucrier actuel.

#### **D) Actifs financiers**

Les actifs financiers figurent au bilan pour leur juste valeur. Ils se composent d'actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat et d'actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction (comme les certificats de dépôts, ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme), et d'autre part des actifs financiers désignés (comme les disponibilités), lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations non consolidés) sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

#### **E) Stocks et créances**

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### **F) Impôts différés**

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

#### **G) Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants conformément à l'IAS 7.7. Au 30 septembre 2010, ils ont tous une échéance inférieure à trois mois.

Les concours bancaires sont portés en diminution de la trésorerie.

#### **H) Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

##### Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 92% des salariés,
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 8% des salariés,
- Pour le collège « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43% (50% si mise à la retraite),
- Pour le collège « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45% (50% si mise à la retraite),

- Le taux d'actualisation financière s'élève à 3.95 % contre 5.24% l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Depuis notre passage aux normes IFRS, la totalité de notre provision passe dans le résultat de l'exercice.

#### Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

### **I) Informations sectorielles**

En application de l'IFRS 8 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France.

Au 30/09/10, comme au 30/09/09, aucun client pris individuellement ne représente à lui seul plus de 10% de l'activité du groupe.

### ***PERIMETRE***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

#### ***Société consolidante :***

#### **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL**

Société Anonyme  
 Au capital de 7.648.848 euros  
 SIREN 086 380 219 00039 – 741J  
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010  
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX  
 Activité : Holding financière.

#### ***Sociétés consolidées :***

#### **NORPAR**

Société par Actions Simplifiée  
 Au Capital de 16.729.472 euros  
 SIREN 348 075 664 00022 - 741 J  
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010  
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX  
 Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
100	100	89,60	89,59



## SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme  
Au Capital de 3.656.448 euros  
SIREN 805 620 176 00018 - 158 H  
Siège Social : 28310 TOURY  
Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
99,80	99,79	89,51	89,50

## SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme  
Au Capital de 10.216.272 euros  
SIREN 305 824 534 00013 - 158 H  
Siège Social : SAINTE-EMILIE  
80240 VILLERS-FAUCON  
Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
89.69	89.68	89.69	89.68

## COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2.970.944 euros  
SIREN 562 032 805 00128 - 011 A  
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010  
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX  
Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
64,48	64,48	64,48	64,48

La **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**.

## NOTES SUR LE BILAN

### A) Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes	30/09/2009	Entrées	Sorties	30/09/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	533	56	16	573
Quotas sucre	139 546	0		139 546
<b>Total</b>	<b>140 079</b>	<b>56</b>	<b>16</b>	<b>140 119</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains, agencements	24 141	217	89	24 269
Constructions, agencements	44 733	9 658	209	54 182
Matériels, outillages	229 312	5 409	4 064	230 657
Autres	2 339	95	58	2 376
Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 221	11 053	14 622	8 652
<b>Total</b>	<b>312 746</b>	<b>26 432</b>	<b>19 042</b>	<b>320 136</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>452 825</b>	<b>26 488</b>	<b>19 058</b>	<b>460 255</b>

Amortissements	30/09/2009	Dotations	Reprises	30/09/2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	393	69	16	446
Quotas sucre	120 691	3 142		123 833
<b>Total</b>	<b>121 084</b>	<b>3 211</b>	<b>16</b>	<b>124 279</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains, agencements	13 541	395	89	13 847
Constructions, agencements	35 909	1 756	209	37 456
Matériels, outillages	202 630	4 415	4 064	202 981
Autres	2 007	132	58	2 081
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>254 087</b>	<b>6 698</b>	<b>4 420</b>	<b>256 365</b>
<b>Total des amortissements incorporelles et corporelles</b>	<b>375 171</b>	<b>9 909</b>	<b>4 436</b>	<b>380 644</b>

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	444 695	170 345	211 655	230 817	<b>1 024 305</b>
Ex. 2009/2010	89 663	34 069	42 331	45 889	<b>204 861</b>
Consommation	74 084	38 455	35 677	44 657	<b>192 873</b>

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Comme au cours de l'exercice précédent, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type.

#### B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2010	Valeur nette à l'actif 2009
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 961	2 809	19 294	17 139
FRANCE-ALCOOLS	22	6 380	943	1 417	1 261
SIDESUP	15	2 388	-1 257	409	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	19	4 331	-637	362	362
SIDEFO	17	2 479	-123	335	335
AUTRES				1 907 (1)	1 721 (2)
<b>TOTAL</b>				<b>23 724</b>	<b>21 228</b>

(1) Dont dépréciation : 73

(2) Dont dépréciation : 74

### C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 30/09/2009
Matières consommables	11 225	10 525
Produits en cours	2 433	2 778
Produits finis	6 638	6 382
<b>TOTAL</b>	<b>20 296 (1)</b>	<b>19 685 (2)</b>

(1) Dont dépréciation : 82

(2) Dont dépréciation : 211

### D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 30/09/2009
Clients	25 972	23 446
Effets à recevoir	2 202	2 134
Créances fiscales	2 145	2 018
Impôt sur les Sociétés	675	1 246
Autres créances	11 198	15 047
<b>TOTAL</b>	<b>42 192 (1)</b>	<b>43 891 (2)</b>

(1) Dont dépréciation : 1489 (1472 de dépréciation de compte courant SICA Pulpe de Haute Picardie)

(2) Dont dépréciation : 25

Toutes les créances sont à moins d'un an.

### E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Il n'existe pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture. Au 30/09/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élevaient à 29 156 K euros (à un taux moyen de 0.89 %).

### F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 30/09/10	Valeur de marché au 30/09/2009
Disponibilités	268	347
Concours bancaires	-1 890	-3 245
Sicav monétaires	869	6 081
Fonds commun	979	1 725
Certificats de dépôt (1)	269 330	219 853
Autres	4	5 178
<b>TOTAL</b>	<b>269 560</b>	<b>229 939</b>

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

## G) Capitaux propres

Le capital social de 7.649 K euros est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Il est proposé par le Conseil d'Administration de distribuer un dividende supérieur à celui de l'exercice clos au 30/09/09, soit 21 512 K euros (45 euros par coupon au lieu de 30 euros). Ce montant sera validé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

## H) Tableau des Provisions

	30/09/2009	Dotations	Reprises		30/09/2010
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
<b>PROVISIONS</b>	<b>5 219</b>	<b>2 609</b>	<b>-579</b>	<b>0</b>	<b>7 249</b>
Provision sur engagements donnés (1)	0	1 722	0	0	1 722
Provision indemnités départ retraite (2)	3 850	871	0	0	4 721
Autres provisions	1 369	16	-579	0	806
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>311</b>	<b>1 472</b>	<b>-139</b>	<b>0</b>	<b>1 644</b>
Autres actifs financiers	74	0	-1	0	73
Stocks	211	0	-129	0	82
Créances et autres créances	26	1 472	-9	0	1 489
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 530</b>	<b>4 081</b>	<b>-718</b>	<b>0</b>	<b>8 893</b>

- (1) Provision pour risque sur engagements donnés au profit de la SICA Pulpe de Haute Picardie (cautions sur prêts)
- (2) L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 363 K euros. Ci-après le détail de la provision d'indemnité de départ en retraite au 30/09/10.

Variation des postes		
	<b>Engagement à l'ouverture</b>	<b>4381</b>
+	Coût des services rendus	187
+	Coût financier	229
+	Gains et pertes actuariels	107
	<i>Dont variations actuarielles</i>	410
	<i>Dont nouvelles entrées</i>	11
	<i>Dont sorties de l'exercice</i>	-314
=	<b>Engagement à la clôture</b>	<b>4904</b>

Cette provision est particulièrement sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Une variation à la hausse de 1 point du taux d'actualisation aurait eu un impact sur nos comptes annuels de – 501 K€ sur la valeur de la provision au 30/09/10. A l'inverse, une diminution de 1 point aurait augmenté notre provision de 588 K€.

#### I) Dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	125	212
Autres dettes financières	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>218</b>

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture et l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	<b>A moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>Total des dettes financières</b>	55	71	0	126

#### J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>10 751</b>	<b>8 639</b>
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>41 480</b>	<b>53 125</b>
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	9 418 (1)	7 675 (2)
Dettes envers les organismes sociaux	2 142	2 197
Dettes envers les organismes fiscaux	2 573	2 749
Impôt sur les Sociétés	9 807	7 412
Dettes sur immobilisations	1 928	2 683
Autres dettes	15 612	30 409 (3)
<b>TOTAL</b>	<b>52 231</b>	<b>61 764</b>

Sauf mentions ci-dessous, toutes les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

- (1) Dont 4 158 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
- (2) Dont 4 156 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
- (3) Dont 18 885 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

**K) Charges à payer – Produits à recevoir**

<b>Charges à payer</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Fournisseurs factures non parvenues	6 329	4 895
Personnel	5 050	2 992
État - Impôts et taxes	1 689	1 700
Créditeurs divers	10 970	10 204
Intérêts courus	69	67
<b>TOTAL</b>	<b>24 107</b>	<b>19 858</b>

<b>Produits à recevoir</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Clients factures à établir	500	100
Débiteurs divers	7 617	7 801
<b>TOTAL</b>	<b>8 117</b>	<b>7 901</b>

**Litige relatif aux cotisations à la production :**

Rappelons que suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités de calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002 à 2003/2004, la profession sucrière avait obtenu gain de cause devant les Tribunaux (nationaux et européens).

Les règlements d'application des cotisations à la production desdites campagnes avaient été invalidés.

Dans ces conditions, il appartenait aux instances communautaires de proposer des nouveaux règlements pour ces campagnes. Le règlement de la Commission publié en Décembre 2009 ignore les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg en confirmant purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

La Cour de justice de Luxembourg a été de nouveau saisie. Elle devra dire si l'interprétation de son arrêt du 8 Mai 2008 par la Commission lui semble conforme (ou non).

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
<b>a) Analyse par branche d'activité</b>		
Sucre	247 660	252 802
Alcool	32 528	30 947
Mélasses	6 756	7 002
Prestations de services	9 389	7 982
Marchandises revendues en l'état	13 559	9 284
Activité agricole	2 464	2 847
Pulpes	3 756	6 257
Divers	1 741	1 371
<b>Total</b>	<b>317 853</b>	<b>318 492</b>
<b>b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool</b>		
Sucre France	173 337	213 084
Sucre Export	74 323	39 718
Alcool France	32 528	30 947
Alcool Export	0	0
<b>Total</b>	<b>280 188</b>	<b>283 749</b>

### B) Charges d'exploitation

	30/09/2010	30/09/2009
Achats de graines de betteraves	8 733	8 582
Achats de betteraves	108 398	92 120
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	1 419	5 109
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	19 387	24 583
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	22 582	23 228
Variation des stocks	- 307	- 1 722
Entretiens et réparations	10 001	7 161
Transport et chargement de betteraves	15 777	15 448
Autres (sous traitance, location, assurances...)	23 948	20 194
<b>TOTAL</b>	<b>209 938</b>	<b>194 703</b>

**C) Charges du personnel**

	30/09/2010	30/09/2009
Salaires	19 746	19 074
Charges sociales	9 368	9 326
Intéressement	818	447
Participation	2 050	525
<b>TOTAL</b>	<b>31 982</b>	<b>29 372</b>

**D) Résultat financier**

	30/09/2010	30/09/2009
Revenus des titres de participation	618	515
Revenus des VMP et certificats de dépôts	588	4 621
Produits nets sur cession de VMP	20	274
Contrats à terme	844	453
Autres produits financiers	126	1 624
Intérêts comptes courants participation des salariés	-357	-375
Autres charges financières	-94	-1 563
<b>TOTAL</b>	<b>1 745</b>	<b>5 549</b>

**E) Autres produits et charges opérationnels**

	30/09/2010	30/09/2009
Produits de cessions des immobilisations	117	154
Reprise provision pour risques et charges	511	0
Autres produits	168	139
VNC immobilisations	0	-28
Provisions pour litiges	-511	0
Autres charges	-182	-192
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>73</b>

**F) Impôt sur les bénéfices**

	30/09/2010	30/09/2009
Impôt effectif	20 423	11 679
Impôt différé	-500	319
<b>TOTAL</b>	<b>19 923</b>	<b>11 998</b>



**Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :**

<b>30/09/2010</b>	
Résultat consolidé avant impôt	57 591
Taux de l'impôt	<b>34,43%</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>19 829</b>
Différences permanentes et autres décalages	94
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>19 923</b>

**AUTRES INFORMATIONS**

**A) Effectif moyen**

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Cadres et Agents de Maîtrise	152	150
Employés et Ouvriers	480	496
<b>TOTAL</b>	<b>632 (1)</b>	<b>646 (2)</b>

(1) Dont 85 saisonniers.

(2) Dont 98 saisonniers

**B) Droit à la formation**

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures par an cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le DIF représente 56 316 heures de droit à formation cumulés au 30 septembre 2010.

**C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce**

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
Clients, effets à recevoir	2 202	2 134
Fournisseurs, effets à payer	134	176

#### D) Eléments concernant les entreprises liées

	Achats et charges d'exploitation	Ventes et produits d'exploitation	Créances d'exploitation (1)	Dettes d'exploitation (2)
Commissions	3 306			
Prestations de services	2 640			
Ventes de marchandises		15		
Achats et ventes divers	95	75		
Charges constatées d'avance			-	
Comptes courants financiers			-	2 386
Prestations à payer / à recev.		3	1	633
<b>TOTAL avec Société Vermandoise de Sucrieries</b>	<b>6 041</b>	<b>93</b>	<b>1</b>	<b>3 019</b>

#### E) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours de l'exercice 2009/2010 à 28 K euros.

#### F) Engagements financiers

##### 1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES .....10 167
- Engagements reçus par la Sucrierie de TOURY :..... 3 645

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

##### 2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES ..... 1 722

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe et ont été provisionnés au 30/09/10.

#### G) Risques financiers

- Risque de crédit : Il provient essentiellement de la partie non couverte par une assurance (10%) de nos créances clients. Nos titres de placement sont placés de manière sécurisée.

- Risque de liquidité : Le groupe est très peu endetté et sa trésorerie est suivie quotidiennement.
- Risque de marché : Il correspond au risque de variation des prix des instruments financiers (sociétés cotées) détenus dont les écarts impactent les capitaux propres.
- Risque de change et de taux : NA

**H) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.**

**I) Evénements postérieurs à la clôture :**

La Société Vermandoise Industries a reçu une notification de redressement fiscal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant sur le réajustement du calcul de son plafonnement de valeur ajoutée. Le montant s'élève à 371 K€.

La société est en total désaccord avec la position soutenue par l'administration fiscale, elle contestera donc ce redressement au cours du prochain exercice.

La profession sucrière considère en effet que les sommes dues au titre des montants temporaires de restructuration ne sont pas en tant que tels des éléments de la Valeur Ajoutée et doivent donc être déduits de ladite Valeur Ajoutée.

**J) Honoraires de commissaires aux comptes :**

Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2009/2010,  
non compte tenu des frais de déplacements.

	KPMG				David Elkaïm				Autres CAC			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%				
Filiales intégrées globalement									146	171	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous Total	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%	146	171	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous Total												
TOTAL	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%	146	171	100%	100%

## EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

-----

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nominal.....	16	16	16	16	16
Cours le plus haut.....	850	750	595	700	823
Cours le plus bas .....	570	510	405	420	649
Dernier cours.....	739	584	460	700	823
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	30	30	30	30	45

## VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

-----

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nombre de titres échangés .....	43.684	19.017	34.236	35.490	12.662

Source : Société des Bourses Françaises Euronext.

## REPARTITION DU CAPITAL

-----

Principaux actionnaires au 1<sup>er</sup> MARS 2010 :

✓ SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.....	56 %
✓ FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT LLC .....	+ de 20 %
(Changement de dénomination de A. AND S. BLEICHROEDER ADVISERS)	

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital

**Organigramme**  
**GROUPE VERMANDOISE**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2011

